
Résumé

En 2005, un Aquitain sur deux vit dans les aires urbaines de Bordeaux, Pau et Bayonne. Depuis 1999, la population s'y est accrue en moyenne de 1,06 % par an. Cette progression n'est que très légèrement supérieure à celle de la région. L'aire de Bordeaux se révèle la plus dynamique (+ 1,10 % par an). La population âgée de 40 à 59 ans, issue des générations nombreuses du baby-boom, est celle qui progresse le plus.

Dans l'aire de Bayonne, trois personnes sur quatre habitaient la même commune en 1999. Dans celles de Bordeaux et Pau, 10 % de la population arrivent d'une autre région ou de l'étranger.

Le nombre de résidences principales s'accroît plus vite que la population. Le phénomène de décohabitation s'amplifie, de plus en plus de personnes vivent seules.

Sommaire

- Effet du baby-boom pour la population âgée de 40 à 59 ans
- Bayonne : deux personnes sur trois occupent toujours le même logement
- Logement : une croissance accentuée par la décohabitation
- Plus d'un ménage sur deux propriétaire de son logement

Publication

En 2005, un Aquitain sur deux vit dans les aires urbaines de Bordeaux, Pau et Bayonne. Depuis 1999, la population s'y est accrue en moyenne de 1,06 % par an. Cette progression n'est que très légèrement supérieure à celle de la région. L'aire de Bordeaux se révèle la plus dynamique (+ 1,10 % par an). La population âgée de 40 à 59 ans, issue des générations nombreuses du baby-boom, est celle qui progresse le plus.

Dans l'aire de Bayonne, trois personnes sur quatre habitaient la même commune en 1999. Dans celles de Bordeaux et Pau, 10 % de la population arrivent d'une autre région ou de l'étranger.

Le nombre de résidences principales s'accroît plus vite que la population. Le phénomène de décohabitation s'amplifie, de plus en plus de personnes vivent seules.

Bordeaux, Pau, Bayonne, ces trois aires urbaines les "plus peuplées" de l'Aquitaine, regroupent 1,4 million de personnes, soit 47 % de la population des ménages au 1er janvier 2005. Elles sont de tailles inégales : la plus importante, Bordeaux, concentre près d'un million d'habitants, Pau et Bayonne 220 000 chacune. Entre 1999 et 2005, la population s'y est accrue à un taux annuel moyen de 1,06 %, légèrement supérieur au taux régional. Entre 1990 et 1999, elle n'avait progressé que de 0,69 % en moyenne par an, mais cette évolution était nettement plus forte que celle de la région (+ 0,45 %).

La population des ménages n'a pas augmenté au même rythme dans chacune des aires urbaines. Celle de Bordeaux est la plus dynamique, la population s'y accroît de 1,10 % par an entre 1999 et 2005. L'évolution annuelle s'établissait à 0,69 % entre 1990 et 1999. Sur cette période, c'était alors la population de l'aire urbaine de Bayonne qui augmentait le plus vite (0,88 %). Depuis 1999, celle-ci s'accroît en moyenne de 0,95 % par an. Dans l'aire urbaine de Pau, la population progresse de 0,99 % par an sur la période récente, soit une évolution deux fois plus rapide que durant la décennie 90.

L'accroissement de la population s'accélère

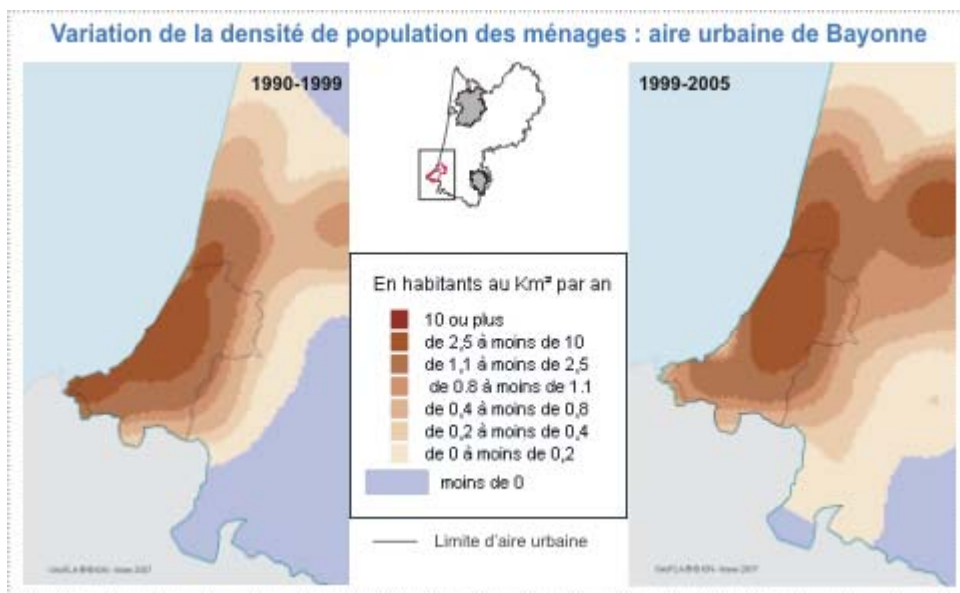
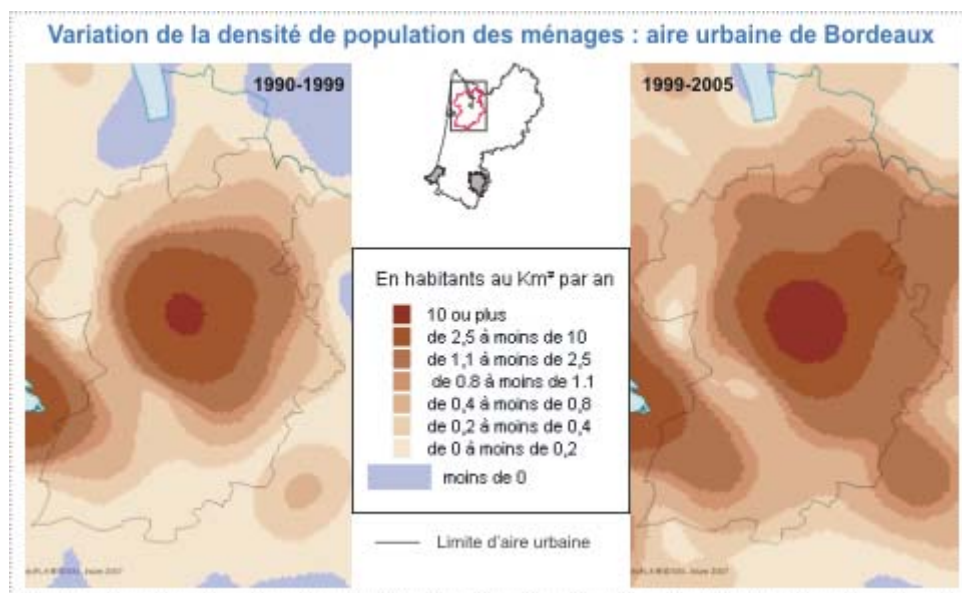
unités : nombre et %

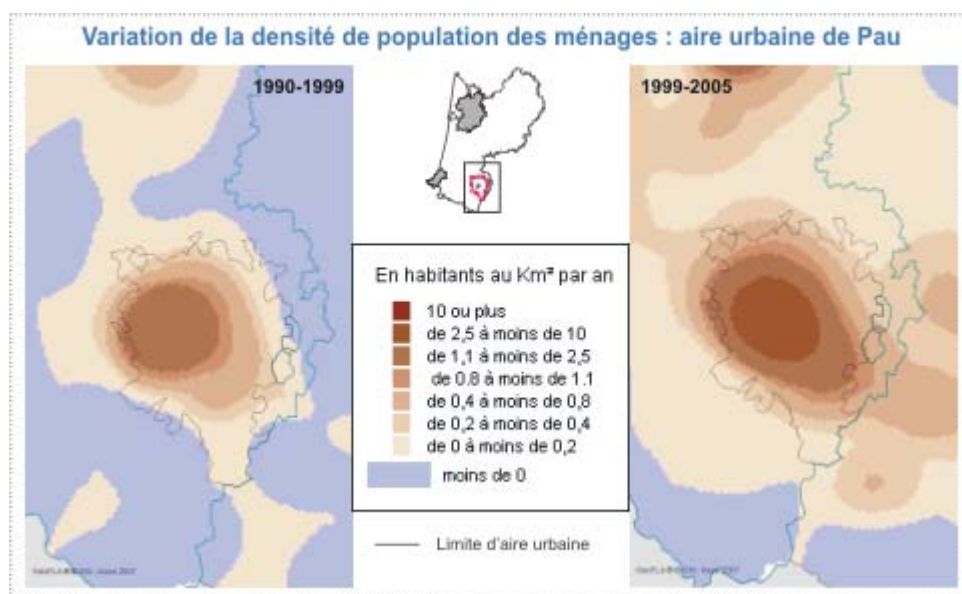
Aires urbaines	2005	Évolution annuelle (%)	
		2005/1999	1999/1990
Bayonne	222 000	0,95	0,88
Bordeaux	996 500	1,10	0,69
Pau	223 500	0,99	0,54
Aquitaine	3 010 396	0,96	0,45

Population des ménages dans les aires urbaines entre 1990 et 2005

Source : Insee - Recensements de la population de 1990 et 1999, estimations démographiques supracommunales 2005

La population des aires urbaines se densifie et se diffuse vers leur périphérie ; elle en dépasse même les limites.





Effet du baby-boom pour la population âgée de 40 à 59 ans

Dans ces trois aires, la population âgée de 40 à 59 ans est celle qui a augmenté le plus entre 1999 et 2005. C'est principalement un effet de glissement sur la pyramide des âges des générations nombreuses nées entre 1946 et 1965, celles du baby-boom de l'après-guerre. Cette population progresse ainsi de 13 % dans l'aire de Bayonne et de 11 % dans celles de Pau et Bordeaux.

Les plus faibles augmentations, voire des diminutions, concernent la population âgée de 20 à 39 ans, en partie sous l'effet de l'arrivée de générations "creuses" : + 1,6 % pour l'aire urbaine de Bordeaux, + 0,8 % pour celle de Pau et - 0,5 % pour celle de Bayonne. De fait, la part de ces personnes se réduit d'un point et demi dans chacune des trois aires.

Les disparités entre les aires urbaines se remarquent surtout pour la population âgée de 60 ans ou plus. La part de ces personnes atteint de 25 % dans l'aire urbaine de Bayonne contre 18 % dans celle de Bordeaux. Avec de surcroît un quart de sa population âgée de moins de 20 ans, Bordeaux reste l'aire urbaine la plus jeune. La masse des étudiants fréquentant ses universités participe à ce résultat. L'aire urbaine de Pau présente un profil similaire à celle de Bordeaux. Pour ces deux zones, on compte moins d'une personne de 60 ans ou plus pour un jeune de moins de 20 ans alors que pour Bayonne c'est l'inverse.

L'aire urbaine de Bordeaux la plus jeune

unités : % et indice

Aires urbaines	Part (%) selon l'âge					Indice de vieillissement *	
	Moins de 20 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	60 ans ou plus	Total	2005	1999
Bordeaux	24,6	29,5	27,9	18,0	100,0	73	78
Pau	23,8	26,4	28,2	21,6	100,0	90	94
Bayonne	22,0	24,1	28,5	25,4	100,0	115	117
Aquitaine	23,0	24,9	28,5	23,6	100,0	103	108

Répartition en 2005 de la population des ménages par groupe d'âge

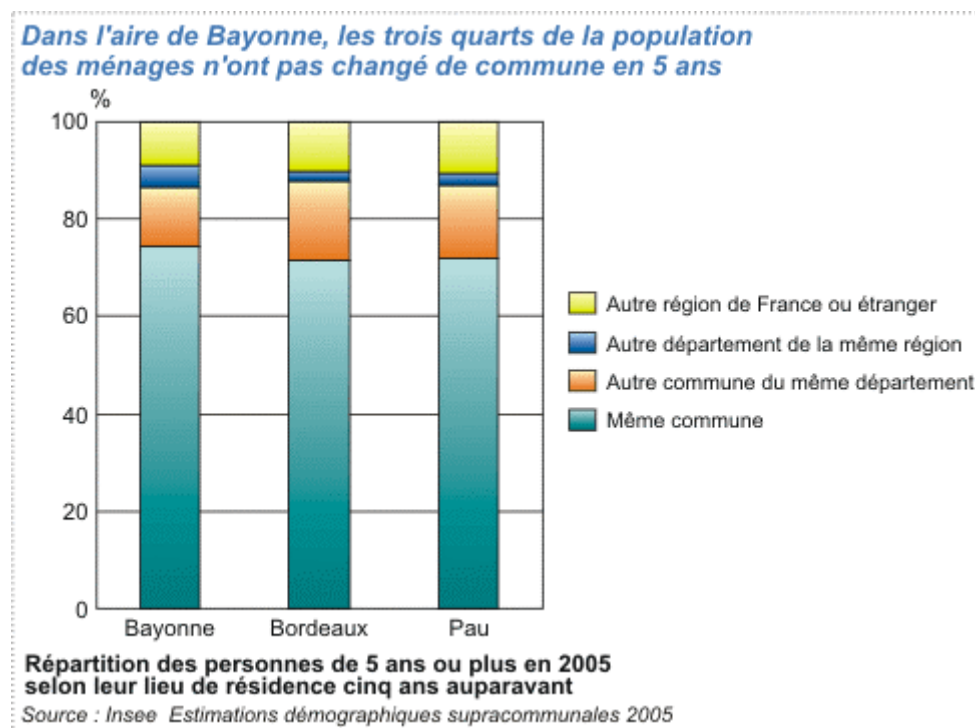
Insee - Recensement de la population de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005

* Rapport des "60 ans ou plus" sur les "moins de 20 ans"

Ces disparités se reflètent sur le taux d'activité. Près d'un demi-million d'actifs résident dans l'aire urbaine de Bordeaux, soit 49 % de la population des ménages de cette zone. C'est la plus forte proportion d'actifs des trois aires urbaines. La plus faible représentation qu'ailleurs des retraités gomme la surreprésentation des étudiants. À l'opposé, la population de Bayonne présente le plus faible taux d'actifs des trois aires urbaines, 46 %, en raison d'une forte proportion de retraités.

Bayonne : deux personnes sur trois occupent toujours le même logement

Entre 1999 et 2005, dans l'aire de Bayonne, les deux tiers de la population n'ont pas changé de logement et les trois quarts n'ont pas changé de commune. C'est l'aire urbaine où le taux de stabilité est le plus fort. Le taux de mobilité résidentielle est plus élevé dans les zones de Bordeaux et Pau : 28 % des personnes n'habitaient pas la même commune en 1999 et parmi elles 10 % sont arrivées d'une autre région de France ou de l'étranger.



Logement : une croissance accentuée par la décohabitation

Dans l'ensemble des trois aires urbaines, le parc des résidences principales s'est accru entre 1999 et 2005 à un rythme plus soutenu (1,8 % par an) que celui de la population. La plus forte évolution concerne celle de Pau avec un taux annuel de 1,9 %. À Pau et Bayonne, le nombre de logements a même augmenté deux fois plus vite que la population.

Une croissance plus rapide des logements que de la population

unités : nombre et %

Aires urbaines	Résidences principales	Évolution annuelle 2005/1999 (%)	dont appartements	Évolution annuelle 2005/1999 (%)
Bayonne	102 400	1,81	54 600	3,52
Bordeaux	435 800	1,82	185 000	2,76
Pau	100 800	1,95	46 500	2,14

Nombre de résidences principales en 2005

Source : Insee - Recensement de la population de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005

La décohabitation participe à ce constat. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'amplification de ce phénomène : jeunes issus des générations nombreuses qui arrivent à l'âge de quitter le domicile des parents, augmentation du nombre de divorces, veuvage... Ainsi, le nombre de logements occupés par une personne seule a fortement augmenté entre 1999 et 2005, la hausse atteignant 22,5 % à Pau. Leur part dans les résidences principales passe ainsi de 33 % à 36 % dans l'ensemble des trois aires.

L'augmentation du nombre de personnes vivant seules réduit le nombre moyen d'occupants par résidence principale : il passe de 2,3 en 1999 à 2,2 en 2005.

De plus en plus de personnes seules

unités : nombre et %

Aires urbaines	Population des ménages	Personnes seules	Part (%) des personnes seules	
			2005	1999
Bayonne	222 000	35 900	16,2	14,6
Bordeaux	966 500	155 900	16,1	14,5
Pau	223 500	36 000	16,1	13,9

Nombre de personnes seules en 2005

Source : Insee - Recensement de la population de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005

Plus d'un ménage sur deux propriétaire de son logement

De plus en plus de ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Leur nombre a progressé de 14 % entre 1999 et 2005 dans l'ensemble des trois aires et leur part dans l'ensemble des ménages passe ainsi de 52,5 % à 54 %. Pour l'Aquitaine, cette proportion atteint 60 % contre 58 % six ans auparavant.

Les ménages sont moins souvent propriétaires de leur logement dans l'aire urbaine de Bordeaux (52 %). Ils le sont plus fréquemment dans l'aire urbaine de Pau, 57 %, et Bayonne, 58 %. En outre, dans cette dernière, 53 % des résidences principales sont des appartements contre 42 % dans celle de Bordeaux. Le type d'habitat traditionnel du Pays basque peut participer à ce constat : dans les anciennes maisons basques, de grandes tailles, se créent parfois plusieurs logements, transformant ainsi un habitat individuel en habitat collectif.

Informations diverses : définitions, méthodologie

Définitions

- **Aire urbaine** : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- **Population des ménages** : un ménage (ou encore "ménage ordinaire"), au sens de l'enquête de recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant "hors ménages ordinaires". C'est aussi le cas, dans les enquêtes de recensement, des élèves majeurs vivant en internat, ainsi que des militaires vivant en caserne sans leur famille, alors qu'ils étaient rattachés au ménage ordinaire de leur famille dans les précédents recensements de la population.

- **Ménages** : de manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage (comptabilité nationale, fiscalité, enquêtes auprès de ménages).

- **Logement** : un logement est défini du point de vue de son utilisation.

C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Un logement habité de façon permanente est une résidence principale, sinon il est considéré comme résidence secondaire.

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées (dans ce cas, les services collectifs assurés sont facultatifs, sinon ces logements pour personnes âgées sont des logements collectifs), les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Remarque : dans les enquêtes de recensement les personnes sont repérées par leur résidence principale tandis qu'elles le sont par leur résidence habituelle dans les enquêtes auprès des ménages.

Méthodologie

Les données publiées sont des estimations au 1er janvier 2005 issues des enquêtes de recensement réalisées dans les communes en 2004, 2005 et 2006. Ces enquêtes sont réalisées tous les 5 ans, de manière exhaustive, dans les communes de moins de 10 000 habitants et tous les ans dans les communes de 10 000 habitants ou plus, auprès d'un échantillon de 8 % de la population en moyenne.

Les aires urbaines étudiées sont composées de 3 types de communes :

- Des communes de 10 000 habitants ou plus dont 24 % de la population a été recensée entre 2004 et 2006. Pour chacune de ces communes, l'Insee a estimé une population au 1er janvier 2005 et expertisé sa robustesse.
- Des communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2004, 2005 ou 2006. Pour les communes recensées en 2004 ou en 2006, l'Insee a estimé une population au 1er janvier 2005 en extrapolant ou en interpolant les données du recensement 2004 ou 2006 à partir des données du recensement de 1999. Pour les communes recensées en 2005, les estimations sont issues de l'enquête de recensement 2005.
- Des communes de moins de 10 000 habitants dont le recensement est prévu en 2007 ou 2008. Pour chacune de ces communes, l'Insee a estimé la population au 1er janvier 2005 par régression géographique. Cette méthode utilise les données du recensement (2004, 2005 ou 2006) des communes voisines, ainsi que des données provenant de sources externes comme la taxe d'habitation, les revenus fiscaux...

Ces résultats sont des estimations provisoires, susceptibles d'être modifiées lors de la publication des résultats définitifs des enquêtes annuelles de recensement, en 2009.